

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
Décision Modificative
(DM) n°4 du budget
annexe
ASSAINISSEMENT

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric
BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC,
Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,
Martine MUNOZ,

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M49 ;
- **Vu** la délibération n°47 du conseil municipal du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT 2023 ;
- **Vu** la délibération n°19 du conseil municipal du 27 juin 2023, approuvant la DM1 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Vu** la délibération n°20 du conseil municipal du 24 octobre 2023, approuvant la DM2 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Vu** la délibération n°15 du conseil municipal du 14 novembre 2023, approuvant la DM3 du budget annexe ASSAINISSEMENT.
- **Considérant** les besoins au chapitre 20, Immobilisations incorporelles, pour couvrir les dépenses afférentes à la supervision des différents sites de la régie des eaux, il est nécessaire de prévoir un complément sur ce chapitre d'un montant de 846,56 € qui sera couvert par un prélèvement au chapitre 21 pour le même montant ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles</i>				
D/20/2051 – Logiciels informatiques		+ 846,56 €		
<i>Sous total chapitre 20</i>	11 000,00 €	+ 846,56 €		
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/21562 – Matériel spécifique d'exploitation		- 846,56 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	159 883,88 €	- 846,56 €		
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		- 846,56 €		
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €		

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°4 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Sophie DELAIGUE

Le Maire,



Stéphane RODIER